

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
4 juin 2021  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste**  
**du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-seizième année**

**Lettres identiques datées du 4 juin 2021, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

À la veille de la date marquant le cinquante-quatrième anniversaire du début de l'occupation coloniale et étrangère par Israël de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de la bande de Gaza, et alors que le peuple palestinien endure une nouvelle année d'oppression raciste et d'apartheid, je me dois d'appeler l'attention sur la situation instable qui ne cesse de s'aggraver sur le terrain, étant donné l'impunité de ces crimes d'occupation illégale et l'absence de solution politique en perspective pour y mettre fin.

Cela fait deux semaines que le cessez-le-feu a stoppé l'agression israélienne contre le peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza, mais la violence de l'occupation se poursuit, les forces d'occupation israéliennes et les colons extrémistes persistant à commettre d'innombrables violations des droits humains et crimes de guerre contre le peuple palestinien.

Israël, Puissance occupante prétend faire grand cas de la protection des civils or, en contradiction flagrante avec ces affirmations, elle persiste à faire un usage excessif et souvent mortel de la force contre la population civile palestinienne non armée et sans défense qui vit sous son occupation. Le 28 mai, les forces d'occupation israéliennes ont tué par balle un jeune Palestinien âgé de 28 ans, Zakaria Hamayel, lors d'une manifestation contre la colonisation qui se déroulait dans le village de Beïta, près de Naplouse. Récemment, plus de 20 Palestiniens ont été blessés par les tirs intensifs de balles en caoutchouc à noyau métallique dirigés par les forces israéliennes contre une autre manifestation non violente. Le 2 juin, Fadi Washaha, 34 ans, a succombé aux blessures que des tirs israéliens lui avaient infligées à la tête il y a deux semaines près de Ramallah.

Tous les éléments de preuve montrent que les exécutions extrajudiciaires de Palestiniens commises par Israël ne sont pas des accidents qui surviennent au hasard. Elles relèvent au contraire de politiques visant systématiquement à contrôler la



population sous occupation par la violence, la répression et la peur. Comme on le voit dans une vidéo qui a été largement diffusée sur les chaînes d'information et les médias sociaux, le 26 mai, Jana Kiswani, âgée de 16 ans, se tenait devant le portail de sa maison à Cheik Jarrah lorsque les forces d'occupation lui ont tiré dans le dos avec une balle en caoutchouc à noyau métallique. Juste après avoir tiré sur Jana, les soldats israéliens ont lancé des grenades paralysantes dans sa maison alors qu'elle était au sol hurlant de douleur. Aujourd'hui, Jana a la colonne vertébrale fracturée et des contusions aux poumons.

Dans la bande de Gaza, les conséquences de la folie meurtrière d'Israël et des destructions aveugles perpétrées en mai continuent d'avoir de graves répercussions humanitaires et psychosociales pour la population civile palestinienne. Malgré les affirmations d'Israël sur son « désengagement », le siège et le blocus terrestre, aérien et maritime qu'il impose à Gaza depuis 14 ans, associés à des attaques militaires répétées (la dernière étant la quatrième au cours des 13 dernières années), ont infligé des souffrances humaines et causé une insécurité inimaginables. Cette minuscule bande de terre et sa population sont attaquées par Israël à volonté, privées de nourriture, de carburant, de produits de première nécessité et même d'articles nécessaires aux hôpitaux, au gré de la Puissance occupante.

Comme l'a souligné le Rapporteur spécial Michael Lynk, « ce blocus n'a aucune justification valable en termes de sécurité. Il inflige une profonde misère aux deux millions de civils qui vivent à Gaza, tout en ne causant que peu de dommages aux cibles de sécurité. Israël reste la Puissance occupante, et le droit international – y compris l'article 33 de la quatrième Convention de Genève – interdit strictement le recours aux peines collectives par l'occupant ».

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), cette dernière agression israélienne contre Gaza a fait 278 morts et 9 000 blessés palestiniens, dont des centaines d'enfants et de femmes ; elle a également causé le déplacement de 77 000 personnes, la plupart ayant cherché refuge dans les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et des dommages à 30 établissements de santé, entre autres infrastructures civiles. Le chef du Bureau de l'OMS dans le Territoire palestinien occupé, le D<sup>r</sup> Rik Peeperkorn, a souligné : « La vie des Palestiniens se détériore ; de nombreuses personnes touchées par le conflit ont un besoin urgent d'aide et font face à d'autres menaces sanitaires comme la COVID-19 ». Nous réitérons donc notre appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte une aide humanitaire urgente au peuple palestinien, notamment en soutenant les organismes des Nations Unies tels que l'UNRWA, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'OMS, le Programme alimentaire mondial et d'autres. Mais nous devons également réitérer notre appel à l'action urgente pour qu'il soit mis fin au blocus illégal et inhumain imposé par Israël.

Nous devons en outre à nouveau appeler l'attention sur la poursuite de la confiscation d'habitations, de terres et de biens appartenant à des Palestiniennes et Palestiniens, Israël, Puissance occupante précipitant par là le transfert forcé de Palestiniens et la réalisation de ses projets de colonisation, en particulier à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée. À ce stade, il est plus qu'évident que tout cela fait partie d'un plan systématique et délibéré visant à éliminer les Palestiniennes et Palestiniens – c'est-à-dire à procéder à un nettoyage ethnique de ces régions – en vue d'une annexion en violation grave du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, de la quatrième Convention de Genève et des résolutions de l'ONU, dont la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

Alors que nous avons maintes fois demandé qu'une action internationale urgente soit menée pour dissuader Israël, l'inaction continue ne fait que renforcer son impunité. En conséquence, Israël a porté ses mesures de colonisation et de punition

collective à de nouveaux extrêmes sous les yeux du monde entier, sans réaction : expansion des colonies illégales, dépossession massive, usage excessif de la force meurtrière, agression militaire, campagne d'arrestations arbitraires généralisées et cycles répétés de violations graves. S'ils restent sans conséquences, il est absolument évident que ces crimes ne cesseront pas.

En effet, Israël, Puissance occupante, a déclaré qu'elle allait « suspendre » ses projets d'annexion. Mais ne nous leurrions pas. Alors même que la communauté internationale applaudissait la soi-disant suspension de l'annexion, Israël continuait à prendre des mesures pour intégrer les colonies illégales en vue d'une annexion à part entière. L'accélération de l'expansion des colonies par Israël est une preuve supplémentaire de ses objectifs annexionnistes consistant à contrôler un maximum de terres palestiniennes en y laissant un minimum de Palestiniens.

Pas plus tard que la semaine dernière, les autorités d'occupation israéliennes ont approuvé la construction de plus de 500 unités de logement dans la colonie illégale de « Mtsad ». Ces projets illégaux s'inscrivent dans le cadre de l'implacable campagne de colonisation menée par Israël autour de Jérusalem-Est occupée, qui vise à couper Bethléem de ses liens historiques et géographiques avec la ville sainte de Jérusalem par un cordon de colonies et d'avant-postes illégaux.

Nous devons souligner une fois de plus que les plans d'annexion illégale d'Israël, s'ils sont autorisés à se poursuivre, annihilent la solution à deux États selon les frontières d'avant 1967 et conduiront à une réalité d'apartheid à un seul État, avec toutes les conséquences d'un tel scénario catastrophe.

De plus, alors qu'Israël, Puissance occupante, nie l'existence de son système à deux vitesses de séparatisme et d'inégalité et se présente comme la « seule démocratie du Moyen-Orient », la réalité de son occupation belliqueuse sur le terrain contredit chaque jour cette affirmation vide de sens. Elle impose ses lois militaires draconiennes d'une main de fer au peuple palestinien pour consolider cette occupation belliqueuse et servir les intérêts des colons israéliens illégaux sur notre terre.

Cela inclut bien sûr la répression continue de la population civile palestinienne à Jérusalem-Est occupée, Israël persistant à essayer de transférer de force des centaines de familles palestiniennes pour faire place à des colons juifs israéliens dans le cadre des plans d'annexion coloniale et de judaïsation de la ville. Malgré le « report » des décisions de justice concernant le sort des familles palestiniennes de Cheik Jarrah et de Silwan en raison de la pression internationale, l'invasion par les colons parrainée par l'État de ces deux quartiers se poursuit sans relâche et 150 familles palestiniennes, soit plus de 1 200 personnes, sont toujours menacées.

Les forces d'occupation israéliennes ont bloqué l'entrée de Cheik Jarrah par des barrières en béton et ont accru leur présence dans le secteur pour restreindre la circulation, interdire l'entrée à toute personne ne résidant pas dans le quartier, intimider le public et empêcher les manifestations de solidarité et les gestes de soutien aux familles qui s'y trouvent. Parmi les innombrables formes prises par cette répression cynique, illégale et implacable, les forces d'occupation israéliennes ont arrêté cette semaine une jeune Palestinienne de 14 ans, Nufuz Hammad, pour avoir peint le drapeau palestinien sur le visage de ses camarades lors d'un événement de divertissement organisés pour les enfants palestiniens dans le quartier de Cheik Jarrah. Comme l'a souligné le Commissaire général de l'UNRWA, Philippe Lazzarini, les familles palestiniennes de Cheik Jarrah, comme tant d'autres à Jérusalem-Est occupée, « vivent dans la crainte constante d'être déplacées de force et de perdre leur logement. Elles sont aussi traumatisées par la violence croissante des colons, perpétrée en présence des forces de sécurité israéliennes ».

Ainsi, nous rappelons à nouveau la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a condamné sans équivoque « toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, notamment la construction et l'expansion des colonies de peuplement, le transfert de colons israéliens, la confiscation de terres, la démolition de maisons et le déplacement de civils palestiniens, en violation du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes ».

Au cours de la semaine qui vient de s'écouler, Israël a également poursuivi les campagnes d'arrestations et les raids visant ses citoyens palestiniens, preuve supplémentaire de ses actes de discrimination et d'oppression contre les Palestiniens où qu'ils se trouvent. Plus de 100 arrestations par jour ont été effectuées la semaine dernière et des raids nocturnes ont été régulièrement menés dans les communautés palestiniennes qui protestaient contre l'agression israélienne de Gaza, le nettoyage ethnique à Jérusalem-Est occupée et les attaques contre la mosquée Al-Aqsa. Les documents indiquent qu'au moins 91 pour cent des personnes arrêtées lors des récents troubles sont des Palestiniens, alors que ce sont eux qui ont été les victimes de la majorité des attaques violentes et racistes perpétrées par des extrémistes, des gangs et des policiers israéliens, dont la plupart ne font l'objet d'aucune accusation ou arrestation pour leur brutalité criminelle. D'après l'organisation non gouvernementale israélienne Adalah, qui a qualifié cette campagne de « guerre militarisée », ces vagues d'arrestations et de raids contre les Palestiniens sont clairement des « actes d'intimidation et de vengeance contre les citoyens palestiniens d'Israël », des « règlements de comptes » avec les Palestiniens, selon les propres termes de la police israélienne, pris pour cibles « en raison de leurs positions et activités politiques ».

Aucun pays ne saurait être au-dessus de la loi : Israël doit être tenu de respecter les mêmes lois et normes que tout autre État. Face à la réalité de ces 54 ans d'occupation militaire illégale et belligérante, la communauté internationale doit se rendre à l'évidence que les mots et les engagements ne suffiront pas à mettre un terme à cette injustice. Plus de 800 résolutions de l'Assemblée générale et plus de 80 résolutions du Conseil de sécurité ont été adoptées et pas une seule n'a été respectée par Israël. Ce dernier a montré à maintes reprises qu'il ne respecterait pas la loi et qu'il continuerait à agir au mépris du Conseil de sécurité et du consensus international. La question à poser est la suivante : que faut-il faire pour remédier à cette situation ?

Ce qu'il faut maintenant, c'est agir. Face aux crimes et violations incessants d'Israël, il faut des mesures concrètes visant à faire appliquer ces résolutions et à garantir le respect du principe de responsabilité afin de mettre un terme à cette injustice historique et à la plus longue occupation belligérante de l'histoire moderne, crime contre l'humanité qui ne doit en aucun cas être excusé, toléré ou soutenu et qui doit cesser. Il est absolument inacceptable qu'Israël soit placé sur un piédestal comme si c'était le seul pays de la planète à avoir des préoccupations réelles et légitimes en matière de sécurité, alors que ces mêmes préoccupations d'une population occupée et son droit à l'autodétermination et à la liberté sont ignorés au nom du bien-être de l'occupant, ce qui est contraire au droit international et sape la crédibilité de l'ensemble du système international.

Comme les faits indéniables auxquels nous assistons parlent d'eux-mêmes, nous appelons une fois de plus la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à assumer ses responsabilités face à cette réalité et à agir immédiatement pour faire respecter le droit international, protéger la vie des civils et sauver la perspective d'une solution juste et pacifique.

La présente lettre fait suite aux 722 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 25 mai 2021 (A/ES-10/868-S/2021/499), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,  
Observateur permanent  
(*Signé*) Riyad **Mansour**

---